

Accompagner l'adulte porteur de handicap dans sa fonction parentale

Public

- Professionnels des SAVS, professionnels PMI et aide sociale à l'enfance (ASE), professionnels des SAMSAH, tout professionnel concerné par cet accompagnement spécifique.

Pré-requis

- Les professionnels inscrits à la formation sont tenus d'avoir une pratique professionnelle actuelle.

Intervenant

■ Martine PELTIER - LE TEUFF

Psychologue clinicienne et formatrice à l'URFP. Périnatalité, vieillissement et liens familiaux.

Direction

■ Daniel COUM

Psychologue clinicien, Daniel COUM dirige les services de l'association PARENTEL depuis 1995.

Secrétariat

■ Véronique MAUGET

Contact au 02 98 43 62 51 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Objectifs

- Offrir aux professionnels concernés un espace de réflexion ponctuel pour aborder et /ou poursuivre l'élaboration de la notion d' « accompagnement à la parentalité des adultes porteurs de handicaps ». Ces temps d'élaboration visent à conceptualiser à partir des situations rencontrées la spécificité de cette accompagnement à la parentalité, nommé par certains la « parentalité empêchée ».

Contenu

- Les questions suivantes seront abordées : en quoi le handicap vient-il entraver la parentalité ? Les entraves sont-elles les mêmes selon que l'on se place du côté du handicap psychique ou du handicap physique ? Les empêchements relèvent-ils de l'impossibilité psychique de faire lien, dans un rapport à l'autre perturbé ou bien d'un défaut d'accueil des parents dans la société ? Quelle position d'accompagnement les professionnels peuvent-ils soutenir dans l'écoute du désir d'enfant ou dans l'accompagnement parental ? Quels liens développer avec les réseaux – de prévention primaire dans la cité ou de protection de l'enfance ?...

Méthodologie

- Apport théorique :
 - La notion de parentalité, les fonctions maternelles et paternelles dans leur singularité, la place et la fonction de l'enfant au sein de sa famille,
 - Les façons de faire famille qu'imposent la notion de handicap (enfant placé en institution, parent accompagné en droit de visite, - parent accompagné au domicile ...)
 - L'accueil dans la cité des parents porteurs de handicap et de leur enfant
 - Les notions d'accompagnement professionnel de prévention à l'accompagnement du parent de l'enfant placé : être témoin et accompagné le lien ...
- Apports de textes, de références bibliographiques, et de témoignages d'expériences nouvelles dans la cité.
- Dynamique de groupe : à la suite des apports théoriques, échanges entre professionnels à partir de leurs attentes et questionnements ; apport de l'expérience des professionnels en situation d'accompagnement des parents porteurs de handicap.

Évaluation

- Une évaluation sera réalisée à l'issue de la formation avec le formateur ;
- L'employeur se charge de l'évaluation « à froid » et en fait retour à Parentel.

Déroulement

- Durée : 1 jour
- Dates et lieux : 16 avril 2018 à QUIMPER ; 12 novembre 2018 à RENNES
- Tarif : 160 € par participant pour un groupe de 8 à 12 personnes